



## Espace Restauration entreprise

Par **Raoul331**, le **09/11/2011** à **10:18**

Bonjour,

Je suis en formation dans un centre de formation pour adulte bien connu qui possède un restaurant d'entreprise. Mais le rapport qualité/prix n'étant pas fabuleux (ils ne prennent pas les tickets resto), nous sommes plusieurs à amener notre "gamelle". Mais cela n'est pas toléré dans le restaurant. Ya t'il un article qui leur imposeraient de mettre dans ce cas la un local pour les gens ne désirant pas payer le restaurant, mais tout de même manger a l'abri, vu que l'hivers arrive.

Vu que le restaurant existe déjà, je ne pense pas que les articles R 4228-22 et 23 vont beaucoup m'aider.

Merci

Par **P.M.**, le **09/11/2011** à **11:25**

Bonjour,

Au contraire à mon sens puisque le libre accès au restaurant d'entreprise n'est pas toléré à **tous** les salariés même à ceux qui ne désirent pas acheter un repas, vous devriez pouvoir vous référer à l'[art. R4228-22 du Code du Travail](#) ou à l'[art. R4228-23...](#)

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise et/ou même à l'Inspection du Travail...